

Les cercles de silence : Mouvement non-violent ou nouvelle forme de manifestation sans violence ?

Jean-Paul NUÑEZ
CIMADE Languedoc

L'engouement pour les cercles de silence est incontestable. Il n'y a pas une réunion publique concernant l'immigration où ils ne soient pas évoqués comme action possible face à la politique du gouvernement actuel à ce sujet... Le nombre d'articles de presse et de reportage est impressionnant...

Parti de Toulouse en octobre 2007 à l'initiative des frères franciscains il est possible d'en dénombrer désormais une centaine sur tout le territoire¹.

Partout, il y a un cercle (au moins un parfois plusieurs) et toujours silence.

Mais, de fait, ces cercles n'ont que cela de commun : ici on marche en cercle, là on porte des masques blancs, ailleurs il y a une lampe tempête au centre du cercle, mais là se trouve un mime... Dans certaines villes des tracts sont distribués, dans d'autres les participants au cercle portent des panneaux, parfois ils sont à côté avec des gens qui expliquent le sens du cercle... Ailleurs, comme à Strasbourg, le tract est traduit en plusieurs langues... Partout des passants s'arrêtent... cherchent à comprendre... critiquent ou participent... Ici, comme à Toulouse c'est les derniers mardis de chaque mois, mais selon les villes tous les jours de la semaine (rarement le dimanche) sont touchés, et ce, toutes les semaines du mois.

« On ne sort pas indemne d'une heure de silence. Il faut tenir, surtout aujourd'hui dans notre monde de blabla. Sur Toulouse, la benne-à-ordures passe en général entre 18h45 et 19h et fait un boucan du tonnerre. Mais l'agressivité des conditions extérieures tend à renforcer la détermination intérieure. « Voilà ce qui est important pour moi ».

Le silence des cercles n'est pas habituel. Nous savons tous, qu'il y a des tas de silences : des froids et durs, des silences qui divisent, des silences qui nient, d'autres qui rendent suspect ou qui jugent... Des silences dont on a peur. Il y a ceux qu'il faut se garder de bousculer, des lourds de sens, absolus. Il y a le silence de l'amitié ou de l'animosité...

Mais le silence des cercles est particulier. Il est de ceux qui éclairent, expliquent, critiquent, contestent...

Le silence des cercles est un de ceux qui disent alors que tout a déjà été dit et que les mots ne disent rien ou plus grand chose... *« Le silence ne peut pas se substituer à la parole. Il est le dernier recours quand toute parole est devenue impossible, quand les décisions restent en deçà de la gravité d'une situation ».*

Au fond tout ce silence est superbe. Tout ce silence pour un peut-être. Tout ce silence, *hic et nunc*, qui inonde de réalité l'événement de la politique migratoire... Il y a dans ce silence, où on retrouve simultanément du refus mais aussi du don, une percée réelle, flagrante et incontestable d'espérance.

Parce que justement espérance, cet événement des cercles n'est pas et ne peut être une fin en soi. Rien n'est en effet plus pénible et atroce que l'accoutumance. Avec le temps, elle transforme en évidence ce qui n'est qu'une habitude. Et, il n'y a plus d'espérance là où il n'y a plus que des regards blasés.

Mais alors, qu'elle est donc la finalité, le but, l'orientation des cercles de silence ?

Cette question en appelle une autre. Une question qui se pose et à laquelle il serait opportun de répondre pour que ces cercles ne perdent pas, rapidement, leurs intérêts : les cercles de silence sont-ils une action non-violente (comme ils aiment se décrire⁴) ou sont-ils devenues une nouvelle

1 A la fin décembre 2008. Pour connaître les villes, voir le site http://cercladesilence.info/les_cercles_de_Silence/les_villes.html

2 Conférence du franciscain Fr. Frédéric-Marie LE MEHAUTE, Salon des Initiatives de Paix, 01/06/08

3 Fr. Frédéric-Marie LE MEHAUTE Ibid.

4 Beaucoup de villes ont sur leur tract la phrase suivante ou équivalente: *« Parce que le cercle de silence est une action non-violente de protestation qui rassemble des femmes et des hommes de divers horizons et convictions philosophiques, politiques ou religieux, nous appelons toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'associer à notre*

forme de manifestation sans violence ?

Ce qui n'est évidemment pas la même chose.

En corollaire, l'objectif des cercles de silence se pose. Mais au fait, quel est-il ? N'est-il pas trop « ambitieux » et vaut-il la peine d'être poursuivi ? Le moyen des cercles de silence en soi permettra-t-il de l'atteindre, du moins en partie ?

« Manifestation de papier » ou mouvement non-violent ?

Il est quand même nécessaire et important pour ne pas dire incontournable de se poser la question de savoir si, à travers les cercles de silence, nous sommes dans un contexte d'une nouvelle forme de manifestation sans violence ou si nous (re)découvrons un véritable mouvement non-violent.

Il existe des tas de formes de manifestations sans violence. Les manifestations dans lesquelles il n'y a pas d'incidents sont de fait les plus nombreuses. Les rassemblements simples ou en faisant du bruit n'en sont pas moins sympathiques. Des sit-in, des gens alignés avec des panneaux, des masques, des militants qui s'attachent, d'autres qui montent dans des arbres ou qui font un spectacle de rue... Ce qui, d'ailleurs, ne manque pas d'influer sur la conception des actions manifestantes, « désormais explicitement conçues et mises en scène pour produire des comptes rendus dans la presse et pour produire un maximum d'effets sur les différents médias et, par là, sur la population ⁵ ».

La dérision, l'absence d'affichage des sensibilités politiques et syndicales et un goût prononcé pour les actions coup-de-poing mais, avant tout, pacifiques (sans violences) font aujourd'hui recettes... souvent face à la dépression qui guette les militants « classiques » de tout horizon.

Tout cela existe. Il n'y a pas de violence mais ces manifestations ne s'inscrivent pas obligatoirement dans une stratégie non-violente.

De même en est-il pour les cercles de silence qui présentent aujourd'hui divers visages. Le plus commun étant un cercle avec une lampe au centre vers lesquels sont tournés les participants.

« Je crois que la force symbolique des cercles de silence tient, entre autres, dans le fait que le centre est laissé vide. C'est de ce centre vide qu'émerge la parole de ceux qu'on avait oubliés, qu'on n'entend jamais et qui sont au cœur de l'action. Dans le cas des cercles, les sans-papiers. La gravité de leur situation d'enfermement résonne dans le silence des gens qui s'arrêtent. Jouer avec le silence, c'est jouer avec la gravité de leur vie. Inversement entrer dans le silence, c'est respecter cette gravité. Leur vie a du poids. C'est ce poids, cette gravité qui résonne dans le silence ⁶ ».

Et cette nouvelle forme de manifestation tend à se déployer non seulement dans l'espace public, mais aussi dans celui des médias qui en parlent partout et beaucoup. Ce qui permet de dire qu'avec les cercles nous sommes en présence d'une « manifestation de papier », qui vit surtout par le compte rendu journalistique qui en est fait. *« La couverture médiatique que nous n'avons pas recherchée a été exceptionnelle, et nous admirons tant de journalistes qui ont saisi dès les débuts la gravité de la situation que nous dénonçons. La majorité des journalistes qui sont venus nous interroger semblaient bien percevoir que c'est l'humanité des citoyens français qui est en jeu en même temps que le respect de la dignité des étrangers sans papiers ⁷ ».*

Mais tout cela, à ce stade de perception, ne caractérise en rien, n'en déplaît à quiconque, une action non-violente. Frédéric-Marie LE MEHAUTE, frère franciscain de Toulouse, ne s'y trompait pas : *« Il faut rappeler que l'action non-violente n'est pas une simple action pour faire plaisir à ses militants et leur offrir un débouché médiatique, une espèce d'esthétique de l'action, ou de spiritualité de l'action. L'action non-violente doit viser à une efficacité et à ce titre demande à mettre des moyens adéquats en face de situations concrètes pour viser un but précis, comme le*

protestation de façon non-violente et silencieuse à nous rejoindre le... »

⁵ Patrick Champagne « La manifestation comme action symbolique », Paris 1990 p 342

⁶ Fr. Frédéric-Marie LE MEHAUTE ibid.

⁷ Conférence de Fr. Alain Richard, initiateur des Cercles de Silence. Toulouse 17 mai 2008 Meeting "Sauvons nos libertés" organisé par l'École de la Cause freudienne, Toulouse 17 mai 2008 Texte en ligne : <http://www.groupe-jonas.com/neojonas/article.php?sid=314&mode=&order=0>

*répètent Gandhi ou Lanza del Vasto dans leurs écrits*⁸».

Les précurseurs et initiateurs toulousains des cercles furent, dès le début, particulièrement explicites : « *Nous sommes une communauté de Franciscains, c'est-à-dire des religieux catholiques qui suivent la règle de vie des compagnons de François d'Assise qui a vécu au 13ème siècle. De plus, plusieurs d'entre nous ont été amenés à pratiquer l'esprit et la méthodologie des actions non-violentes enseignées par le Mahatma Gandhi et le courant qui s'en est suivi. (..) Nous avons fait le choix d'utiliser une des techniques de la non-violence gandhienne quand une situation est dramatique et nécessite une réponse urgente : le silence*⁹ ».

Certes, mais depuis lors, beaucoup de cercles se sont mis en place, et il faut s'en réjouir, ni à l'initiative de franciscains, ni à l'initiative de praticiens de la non-violence... Et, la participation dans certains cercles d'un nombre non négligeable de chrétiens n'y change rien. De toute façon, les chrétiens n'ayant pas, loin de là, l'apanage de la non-violence¹⁰.

Chercher et trouver le sel...

Le plus souvent, la non-violence¹¹ est perçue à travers de nombreux malentendus, équivoques et confusions qui altèrent sa véritable signification. C'est pourquoi l'action non-violente suscite généralement méfiance et scepticisme et malentendu .

Les caractéristiques d'un mouvement non-violent, comme l'a plusieurs fois expliqué Jean-Marie Muller, théoricien de la chose, se traduit « *par des étapes préméditées qui s'inscrivent graduellement dans le temps, selon l'objectif choisi*¹²».

Sans rentrer dans les détails, car ce n'est pas le propos, ces étapes, se déclinent au moins autour d'une analyse, d'un ou de plusieurs objectifs, d'une volonté de dialogue et d'une série d'actions dont le but premier est « *d'éveiller les consciences*¹³»...

Une analyse

Tout d'abord, l'analyse et la connaissance exacte de la situation dans laquelle s'inscrit l'injustice est essentielle : « *La dynamique d'une action s'enracine dans la prise de conscience d'une injustice.*

8 Fr. Frédéric-Marie LE MEHAUTE ibid.

9 Alain Richard, Ibid.

10 Si nous savons que durant les trois premiers siècles, du moins jusqu'à l'époque de Constantin, l'attitude des chrétiens s'est située principalement dans la ligne de la non-violence, suivant l'exemple de Jésus ou des préceptes pauliniens (Maximilien de Thébeste, Jean Chrysostome, Saint Martin de tous, de Tertullien, de Lactance, etc...)... A partir du moment où le christianisme est devenu la religion de l'Empire par Constantin en 313 s'est élaborée une théologie de la violence justifiée. Le premier à justifier ce « bellum justum » fut Saint augustin en réaction aux invasions « barbares » et aux luttes de libération. Cette théologie se développa avec Thomas d'Aquin, Vittoria de l'école espagnole, etc... Les leaders de la Réforme n'y ont pas dérogé. Ils ont eux aussi affirmé la « guerre juste » et la soumission à l'autorité. Parallèlement à cette ligne de la guerre juste, il y a toujours eu quelques chrétiens qui ont marqué un positionnement non-violent (Martin de Tours, Séverin, Saint François et Claire d'Assise, les Mennonites, les Quakers, etc..., même si au XIXème et au début du Xxème siècle, ce sont essentiellement des humanistes -souvent socialistes- qui ont permis l'émergence d'une prise de conscience dans le sens de la non-violence.

11 Le terme «non-violence», est un mot qui dit seulement «non» à la violence mais qui n'exprime pas la force constructive de ce concept. Non-violence, c'est la traduction du mot *a-himsa* que Gandhi utilisait et qui veut dire: lutter, s'engager pour la justice sans *himsa*, c'est-à-dire sans une force destructrice de l'adversaire, sans violence. Mais s'il y a rejet de la violence comme moyen de lutte, elle est en fait remplacée par une autre force. Pour Gandhi, cette autre force est: *satyagraha* = la force de la Vérité, de la justice et de l'amour, la force de l'âme. Cette force positive n'est pas exprimée dans le mot «non-violence». Ainsi à travers le non-violence, il faut lier *a-himsa* et *satyagraha*. La perspective de la non-violence active est de voir, d'analyser l'injustice dans toute son ampleur; de lutter pour vaincre cette injustice et en libérer, non seulement ses victimes, mais aussi ceux qui en sont responsables en premier lieu; c'est-à-dire vaincre l'injustice, *libérer l'opprimé et l'opprimeur*.

12 Voir l'article de Jean-Marie MULLER « *Les différents moments d'une campagne d'action non-violente: première étape* », Alternatives Non-violentes, Rouen, septembre 2004. Disponible en ligne sur <http://www.irenees.net/fr/fiches/analyse/fiche-analyse-822.html>

13 Pour reprendre l'expression des franciscains : « *Peu après on nous a demandé : « quels sont les résultats ? » Nous avons rappelé que nous étions engagés dans une action pour éveiller et réveiller des consciences sur des évènements qui détruisent ce qu'il y a de plus précieux dans l'être humain : son humanité* ». voir http://www.franciscainstoulouse.fr/fraternite/sujet_divers/jpic/sspapiers/sanspapiers.html

Celle-ci - qui n'est pas forcément nouvelle - nous apparaît alors dans toute sa dureté et le sentiment s'impose à nous qu'elle est littéralement «insupportable» et que, par conséquent, nous ne pouvons pas la supporter plus longtemps : «ça ne peut plus durer»¹⁴».

La connaissance rigoureuse des faits et leur présentation la plus rationnelle et la plus objective possible constituent un atout majeur. *« S'il advenait que nous soyons pris en défaut sur la connaissance des faits, cela viendrait discréditer gravement notre initiative et amoindrir ses chances de succès. (...) »* La tentation est de grossir les faits et d'exagérer leur gravité dans la présentation que nous en donnons : *« L'homme est naturellement porté à exagérer les faits, à les dénaturer ou à les escamoter, même à son insu. Le silence est nécessaire pour surmonter ces faiblesses¹⁵ »* .

Mais l'analyse et la connaissance exacte d'une situation d'injustice ne se résume pas à constater les faits, il importe de les comprendre afin de savoir pourquoi et comment l'injustice est apparue et s'est maintenue. Il convient de connaître quelles sont les forces sociales, politiques et économiques impliquées dans la situation, quelles sont les attitudes pratiques des parties en présence et quelles en sont les justifications théoriques. Il importe d'analyser les structures de pouvoir qui caractérisent la situation afin de déterminer où se situent les centres de décision. En outre, il convient de savoir ce que dit la loi pour ce qui concerne les litiges qui opposent les parties en présence afin de préciser clairement quels sont les droits qu'elle donne et quels sont ceux qu'elle refuse. Cette analyse doit permettre d'identifier avec certitude alliés et adversaires dans le conflit. En fait, pour combattre efficacement ses ennemis, il faut d'abord apprendre à les connaître. Pour revenir aux cercles de silence, il ne sont pas vraiment constitués sur une analyse mais plutôt sur un ou des constats.

Dans un texte, les franciscains de Toulouse précisaient que *« Nous avons rappelé que nous étions engagés dans une action pour éveiller et réveiller des consciences sur des événements qui détruisent ce qu'il y a de plus précieux dans l'être humain : son humanité. Destruction chez les étrangers, victimes évidentes, et destruction à l'intérieur de ceux qui acceptent d'être injustes ou méprisants. Nous sommes engagés dans un changement de l'opinion publique. Nous observons certaines réactions plus positives à l'égard des sans-papiers.*

Nous ne cherchons pas de résultats rapides et mesurables, nous travaillons pour un changement durable d'attitude à l'égard des étrangers. Nous espérons apporter notre petite pierre à un débat national qui a besoin de se faire. Nous invitons nos concitoyens à prendre le temps d'écouter en eux-mêmes les exigences de leur conscience par delà les peurs. Nous l'avons écrit « ces problèmes sont mondiaux et complexes Nous ne prétendons pas avoir la solution. Mais aujourd'hui nous pensons que nous pouvons aller plus loin ensemble et que le chemin passe par le respect de la dignité de toute personne humaine. »¹⁶»

De même dans le texte « fondateur » du cercle de Strasbourg nous lisons :

« Tout près de chez nous, à une dizaine de kilomètres de Strasbourg, se trouve le Centre de Rétention de Geispolsheim où on les enferme en attendant d'exécuter leur renvoi vers leur pays d'origine. La loi prévoit qu'on peut les enfermer durant 32 jours dans l'attente de leur expulsion.

Quel est donc leur crime ? Être démunis de papiers car ils n'ont pas pu obtenir d'autorisation de séjour (au titre du droit d'asile, de leurs liens familiaux en France, de la gravité de leur état de santé...) ou, alors qu'ils étaient entrés sur le territoire français en toute légalité, le renouvellement de leur titre de séjour a été interrompu, souvent après des années de séjour régulier.

Au plan national, l'objectif fixé par le gouvernement de 25 000 reconduites à la frontière en 2007 a été porté à 26 000 reconduites en 2008.

En 2007, 839 personnes ont été enfermées et 378 personnes ont été expulsées de Geispolsheim.

L'objectif du chiffre à atteindre opère une véritable entreprise de déshumanisation qui cache le drame des êtres humains frappés par son application aveugle. Les agents, administratifs, judiciaires, policiers, sont de plus en plus nombreux à exprimer leur malaise de devoir incarner un des maillons d'une chaîne d'exécution dont personne ne se tient vraiment pour responsable.

Nous croyons que nous sommes tous responsables.

Le respect de la Loi a pour finalité de nous permettre de vivre les uns avec les autres. Jamais la loi ne

14 Jean-Marie MULLER, Ibid.

15 GANDHI, *Tous les hommes sont frères*, Gallimard, 1969, p. 194.

16 Alain Richard, Ibid.

devrait être convoquée pour anéantir les plus faibles d'entre nous. Derrière le chiffre à atteindre disparaissent le visage et l'histoire réelle de ces autres qui voudraient tant être des nôtres. Lorsqu'on les enferme et qu'on les expulse, c'est notre propre humanité qu'on détruit ».

L'analyse qui ressort de ces deux textes c'est que la politique migratoire actuelle déshumanise. De multiples analyses à ce sujet existent par ailleurs¹⁷. Par contre, du moins au départ, pour les cercles de silence, les centres de rétention sont le cœur, et donc la cible de cette politique de déshumanisation. C'est donc tout naturellement autour des centres de rétention que l'objectif s'est construit.

D'autant que la rétention est une des premières portes d'entrée vers la compréhension de l'expulsion comme partie d'un dispositif global de contrôle des étrangers. La rétention est en fait la porte d'entrée dans toute une série de dispositifs qui combinent la restriction de la liberté, la détention et puis finalement l'expulsion. Les centres de rétention en particulier, comme les camps d'étrangers en général, apparaissant comme un « *nouvel outil de la politique migratoire de l'Europe* ¹⁸ ».

Un objectif

Pour un mouvement non-violent, c'est à partir de l'analyse d'une situation que l'objectif à atteindre se détermine¹⁹.

De prime abord, l'objectif des cercles, pour les franciscains de Toulouse se déclinait simplement : « *Dans le cas présent il y a deux principaux objectifs à notre Cercle de Silence : que l'enfermement soit limité à des cas précisés dans la loi, et que dans tous les autres cas d'autres mesures de contrôle soient mises en place au lieu de l'enfermement qui est l'unique solution actuelle; et en attendant que la demande précédente soit devenue loi (ce qui peut demander un certain temps), veiller à ce qu'aucun des exécutants des lois actuelles ne les majore*²⁰ ».

Ou encore :

« *(..) par un même objectif : aider nos concitoyens à prendre conscience de la réalité de l'enfermement, par une même certitude qu'il existe des solutions alternatives à l'enfermement d'étrangers en situation irrégulière* ».²¹

Par contre, dans la liste de discussion²² organisée autour des cercles de silence des opinions divergentes ont apparues : « *personnellement je suis très mal à l'aise avec la dernière phrase : par une même certitude qu'il existe des solutions alternatives à l'enfermement d'étrangers en situation irrégulière. Quelles solutions alternatives ? Je trouve que cette phrase peut se prêter à mille interprétations. Elle ne remet en aucun cas en question la politique d'immigration, mais seulement ses formes. Après tout, qu'on expulse mais tout de suite, ne pourrait-on pas penser ? Ou alors, pas de centre de rétention, mais juste des hôtels d'accueil...*

Qu'est ce que cette phrase veut dire ? Pourquoi ne pas utiliser le mot expulsion, l'enfermement n'est qu'un "épiphénomène" du but final qui est l'expulsion, seul vrai grand drame.

(..) mais si personnellement je fais partie de ceux qui ont initié le Cercle de silence sur Paris et si j'y participe depuis à chaque fois, c'est pour des raisons qui vont bien au-delà de la fermeture des centres de rétention, ou de leur « humanisation » (ce qui me semble être un oxymore). Je pense qu'il en va de même pour de nombreux autres participants(..).

17 Voir Miguel Benasayag *La chasse aux enfants L'effet miroir de l'expulsion des sans-papiers*, avec Angélique del Rey et des militants de RESF, La Découverte 2008. *Immigration : fantasmes et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières*, sous la direction de Claire Rodier et d'Emmanuel Terray 2008. Marie Claire CALOZ-TSCHOPP, *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, La Dispute 2004

18 Claire Rodier, « *Les camps d'étrangers, nouvel outil de la politique migratoire* », Mouvements, 30 2003

19 Dans chaque campagne de résistance non-violente, il faut trouver un objectif qui soit l'équivalent de la loi sur le sel dont l'abolition a été choisie par Gandhi en 1930 pour organiser une campagne de désobéissance civile en vue d'obtenir l'indépendance de l'Inde. L'objectif stratégique à long terme était l'indépendance de l'Inde, l'objectif tactique à court terme était l'abolition de la loi sur le sel. Dans la situation globale dans laquelle s'inscrit le mouvement de résistance, il s'agit donc de se poser la question : « *Où est le sel ?* »

20 Alain RICHARD Ibid.

21 http://www.cercladesilence.info/les_cercles_de_Silence/Francistoulouse.html

22 Il s'agit de la liste qui s'est constitué après le recensement des cercles. Elle est administrée par cercle.silence@placeauxdroits.net et michel.elie@wanadoo.fr

A Montélimar, le cercle, qui se réunit toutes les semaines, formule son objectif ainsi : « *Notre espoir est double : que les Autorités françaises entendent notre objection de conscience et humanisent la législation concernant les étrangers. que vous décidiez de nous rejoindre pour obtenir humanité et tolérance , pour des personnes qui souffrent afin d'essayer de vivre en France.*²³ »

Nous voyons ici, à travers ces seuls exemples, parmi d'autres qui définissent encore d'autres objectifs, l'émergence d'une difficulté à préciser un objectif.

Pourtant, les cercles de silence ne seront véritablement un mouvement non-violent que lorsqu'ils auront défini celui-ci. Et au delà de sa définition, il faudra en plus qu'il soit clair, précis, limité et possible. « *C'est se condamner à l'échec que de choisir un objectif dont l'importance se trouve disproportionnée par rapport aux forces que l'on peut raisonnablement prétendre mobiliser pour mener l'action. Il importe donc que l'objectif soit à la portée du mouvement social que l'action peut susciter. (...) Il faut gagner. Cette victoire, nécessairement partielle et limitée, viendra donner confiance aux militants et permettra alors de se donner des objectifs plus ambitieux*²⁴ ».

Cela ne sera pas simple. Il est évident que l'objectif défini par les franciscains de Toulouse « *une alternative au centre de rétention* » est plus ciblé, du moins pour les porter à la barre de l'opinion publique, que celui de dire « *arrêt de toutes les expulsions* ». D'autant que nous avons vu plus haut que dans les faits, le mot rétention contient logiquement l'expulsion.

Ainsi, si l'objectif « *une alternative au centre de rétention* » peut effectivement donner lieu à « *mille interprétations* », comme le disait le participant à la liste de diffusion, il peut être aussi pédagogique. Lorsqu'on s'intéresse aux dispositifs de rétention (et donc d'expulsions) un enjeu central de connaissance (vérité) et de jugement (choix politiques, éthiques) apparaît peu à peu. C'est certainement le point plus positif des cercles de silence d'avoir été une découverte pour de « *nouveaux* » militants à la cause des étrangers dans un esprit véritablement non-violent et ce sur la base d'objectifs « *souples* ». Certes, les militants « *aguerris* » qui depuis longtemps se battent et dénoncent quotidiennement, avec obstination et souvent courage, l'injustice et la violence faites aux migrants peuvent trouver tout cela bien mièvre et puéril. D'autant que pour eux, il est nécessaire d'appeler un chat un chat.

Mais si nous voulons dissiper l'atmosphère défavorable et néfaste créée par la question des migrants, si nous voulons toucher, éduquer, faire évoluer des groupes assez larges dans l'opinion pour remuer la conscience du pays, il est impératif que des gens de bonne volonté, de plus en plus nombreux, particulièrement ceux qui se trouvent en mesure d'exercer une influence ou un pouvoir, se livrent à des analyses et à des examens de conscience sincères pour déceler la maltraitance faite aux étrangers dans la politique migratoire qui s'est mise en place ces dernières décennies.

Ce qui reste important c'est que de plus en plus de personnes acceptent « d'observer » la rétention et toute la chaîne d'expulsion des étrangers. Ce qui est important c'est que de plus en plus de personnes n'ignorent plus ce qu'elles deviennent en tant que citoyens dans le processus en cours et qu'elles intègrent ces constats dans l'élaboration d'une position à construire et à « tenir ». Ce n'est qu'ainsi que s'ouvrira l'imagination pour penser de nouvelles alternatives d'action. Afin que le paysage, la perspective et donc les politiques changent.

Dans tous les cas, cela implique que la curiosité prenne la place non seulement de l'indifférence mais aussi de la peur.

Mais de tout cela il faut discuter²⁵, sans oublier, que le choix de la non-violence est une option stratégique qui implique que toutes les actions mises en œuvre soient non-violentes. Même et surtout par la parole. La stratégie de l'action non-violente a sa dynamique propre, son efficacité propre et toute action violente, même verbale, ne peut que venir la contrarier et, en définitive, la mettre en échec. Lorsque la violence et la non-violence coexistent dans un même espace de lutte, c'est la violence qui impose sa logique. C'est pour cela, comme le précise Alain Richard que « *Les*

23 Le tract est consultable sur le blog de Hoibian : <http://jean.hoibian.over-blog.com/20-index.html>

24 Jean-Marie MULLER op.cité

25 Et donc mettre en place le lieu du débat possible...

personnes non-violentes veillent à ne jamais mépriser leurs adversaires mais s'adressent à eux avec respect dans leurs rapports, essayant d'éveiller le meilleur en eux, réalité transcendante qui demeurerait captive au fond d'eux-mêmes ²⁶».

Il rajoute même dans son intervention sur les cercles de silence que « (...) C'est d'ailleurs un des postulats de la non-violence gandhienne, qui vise à questionner l'humanité des personnes, voire celle de l'adversaire. On a pu reprocher à Gandhi cet optimisme et l'espoir qui en résulte. De nombreuses luttes ont montré que cet espoir est en réalité parfaitement réaliste.

La non-violence (...) est un comportement qui se manifeste dans une façon de vivre qui est à la fois ferme et désarmante pour ceux qui pour se défendre ont cru nécessaire d'être violents ou injustes. La non-violence gandhienne est aussi très ferme dans son refus de juger les personnes : elle combat des choix, des actions, des situations, que ces situations proviennent seulement de faits répétés ou qu'elles soient institutionnalisées en Lois et règlements. »

Et cela suppose n'en déplaise à quiconque, d'écouter attentivement, outre les étrangers, les policiers, les juges, les personnels de Préfecture, les médecins, les gardiens des retenus les travailleurs sociaux, les militants, etc... il n'est pas difficile de constater leurs malaises, leur fatigue, leurs dilemmes, leur souffrance. Le sentiment absurde qui se dégage de leur travail et de la politique d'immigration actuellement en vigueur. De là l'inévitable dialogue et conscientisation.

Un dialogue et une conscientisation

L'action non-violente entend privilégier toujours le dialogue. Mais il se peut – il est même probable – que d'emblée l'adversaire (ici le gouvernement) refuse toute négociation.

Si l'on part sur l'idée par exemple de demander une alternative aux centres de rétention, il est possible de demander un moratoire concernant toutes les mesures d'éloignement le temps de la négociation qui est refusée de prime abord par le gouvernement. De là, la nécessité alors de faire éclater l'injustice sur la place publique par tous les moyens de communication, d'information, de sensibilisation, de conscientisation et de popularisation qu'il est possible de mettre en œuvre. En ce sens, des mouvements comme ceux du RESF, des Amoureux au Ban Public ou des travailleurs irréguliers syndiqués ont bien réussi. Il s'agit de rechercher le maximum de « publicité » au sens technique de ce mot, c'est-à-dire d'atteindre le plus large public afin de lui faire connaître les raisons de l'action et les objectifs qu'elle s'est donnés.

Informé, c'est prendre la parole et c'est déjà prendre le pouvoir : « *La vraie démocratie ne viendra pas de la prise du pouvoir par quelques-uns, mais du pouvoir que tous auront de s'opposer aux abus du pouvoir*²⁷ ». Mais il importe que cette parole soit et demeure non-violente tout au long de l'action. C'est toujours une illusion de se croire plus convaincant en exprimant une parole violente à l'encontre de l'adversaire. Le risque est alors grand que la parole se pervertisse en caricatures, invectives, outrances et injures²⁸. L'autorité d'une parole vient de sa justesse et non de sa violence²⁹.

Il s'agit toujours de venir au contact direct du public afin de l'informer et de le conscientiser; il ne s'agit plus seulement de s'exprimer avec la parole mais avec tout son corps. Les cercles de silence sont un parfait exemple d'action dans lequel tout le corps est impliqué. Au cours de ces interventions publiques, l'attitude corporelle des manifestants est un moyen essentiel d'expression et de communication. De tout son corps, il s'insurge contre l'injustice (ici la rétention et les expulsions) et vient prendre position sur la place publique afin de porter témoignage aux yeux de tous en faveur de la justice.

Mais il est évident que l'action qui a démarré avec les cercles de silence ne peut en rester là : « *Il serait fallacieux de s'imaginer que seul le recours à l'éthique et la persuasion parviendra à faire régner la justice. Non pas qu'il soit inutile d'en appeler à la morale, mais il faut en même temps prendre appui sur une force de contrainte réelle*³⁰ ».

²⁶ Alain RICHARD, *Pilliers pour une culture de la non-violence*, L'Harmattan 2002 p.32

²⁷ GANDHI, *Tous les hommes sont frères*, Gallimard, 1969, p. 239.

²⁸ Il faut, par exemple, penser aux comparatifs souvent utilisés de façon exagérée. Voir par exemple l'interview de Miguel BENASAYAG à ce sujet :

<http://www.rue89.com/2008/11/26/benasayag-assimiler-hortefeux-a-vichy-une-aberration>

²⁹ J.M.Muller cité par A.RICHARD, *Pilliers.. op cité* p.39

³⁰ Martin Luther KING, *Où allons-nous ?* Payot, 1968, p. 153.

Il serait vain de vouloir énumérer toutes les actions possibles. Elles sont multiples et différentes dans chaque situation.

Il y a celles qui se font quotidiennement dans la défense des étrangers, à travers divers associations ou groupement (CIMADE, LDH, RESF, Amoureux Au Ban Public, syndicats, etc...). Il y a celles qui certainement se développeront autour des centres de rétention et qui comme les centres amènent de nouveaux militants contre cette injustice : l'accueil des retenus libérés à tout heure du jour et de la nuit autour de paroisses de Nîmes, émissions radios (FM+ et Radio Alliance) qui laissent la parole aux retenus, création de missions civiles d'intervention en rétention en organisant des visites aux retenus quotidiennement comme cela se fait déjà à Nîmes et comme le projette le réseau Migreurop par la campagne « *droit de regard* » au niveau européen³¹. Mais les actions peuvent aller plus loin.

Jusqu'à la désobéissance.

Lorsque la loi vient cautionner l'injustice du désordre établi, alors c'est non seulement un droit de désobéir à la loi mais ce peut être un devoir. En effet, ce qui fait l'injustice, ce n'est pas la loi injuste mais l'obéissance à la loi injuste, et la meilleure manière de lutter contre cette injustice est de désobéir à la loi. Depuis plusieurs années, des citoyens engagés auprès des étrangers sont engagés dans une démarche de désobéissance civile³²

C'est dans ce sens que s'inscrit la démarche « *sanctuaire* »³³. Dans de nombreux lieux, des personnes se sont engagées à mettre en œuvre tout ce qui s'avère nécessaire pour assurer la protection des personnes en situation administrative irrégulière, et pour résoudre durablement leur situation, tant au niveau administratif que de l'emploi, de la santé et de la scolarité. Tout en sachant qu'elles vont à l'encontre de la loi actuelle, ces personnes revendiquent en cela le bénéfice de « l'état d'exception » reconnu par le code pénal et qui autorise un citoyen à désobéir à la loi pour « accomplir un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien... pour faire face à un danger actuel ou imminent ». Pour tous ceux qui agissent dans la logique « *sanctuaire* », les « sans papiers » se trouvent en effet en permanence en situation de danger physique, moral et psychologique de par les conditions de vie, de travail, et de traitement administratif qui leur sont imposées.

C'est aussi dans ce sens que devrait, dans les mois à venir, se mettre en place une action d'objection de l'impôt par rapport au coût de la rétention. L'opération consistera à interpeller le citoyen en tant que contribuable. Il sera alors préalablement informé sur le coût de la politique d'expulsion des migrants et de ses effets. Il lui sera alors proposé de faire un don au bénéfice d'une action de solidarité avec les migrants en indiquant conjointement au Ministre qu'il refuse que son impôt serve à la politique répressive actuelle³⁴.

Les actions possibles sont nombreuses, il suffit de s'y mettre...

C'est beau l'horizon...

Comme on le voit, si rien ne permet d'étayer l'idée qu'aujourd'hui le mouvement des cercles de silence est véritablement un mouvement non-violent, rien ne vient infirmer le contraire. Mais il ne

31 <http://www.migreurop.org/article1301.html>

32 Voir entre autre <http://www.desobeir.net>

33 Le « Réseau Sanctuaire », est l'initiative d'une trentaine de militant(e)s associatifs des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon qui sont révoltés par les atteintes de plus en plus graves aux droits fondamentaux des personnes dites "sans papiers" qu'ils côtoient quotidiennement. Les membres du « réseau sanctuaire » ont réfléchi plusieurs mois à cette situation et pris conscience que défendre le droit des étrangers ne pouvait plus se limiter à leur expliquer les lois injustes qui les concernent mais devait aussi passer par la désobéissance à des textes contraires à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le Réseau français s'inscrit ainsi dans la démarche du « réseau sanctuaire » née aux Etats-Unis et reprise déjà de diverses manières dans plusieurs pays européens (notamment en Allemagne, Suisse, Suède, Hollande).

Pour lire et signer le manifeste : <http://placeauxdroits.net/petition/?petition=30>

34 Un geste pour deux actions : la déduction fiscale engendrée par le don (66%) sera symboliquement soustraite du financement attribué à la politique de reconduite à la frontière et le montant total du don viendra financer des actions précises de défense des personnes reconduites. En changeant l'angle d'attaque (électeur – contribuable), cela permet de sortir de la légitimité de l'action du gouvernement en portant le débat sur les moyens de cette politique, de son inefficacité et de ses ravages.

tient qu'à tous ceux qui y participent qu'il le devienne vraiment et qu'il revendique cette orientation. D'autant que, plus que jamais, il nous faut une stratégie qui nous permette d'obtenir un réel changement des politiques migratoires. Le contexte actuel n'étant guère supportable : à travers les étrangers, parmi nous, se cristallisent les peurs et les conflits non seulement aux frontières nationales mais aussi aux frontières de la démocratie.

Martin Luther King alléguait cinq arguments en faveur du recours à la non-violence³⁵ :

Il s'agit d'une résistance authentique tout aussi vigoureusement opposée aux maux contre laquelle elle proteste que tout autre type de méthode : elle cherche à convaincre l'autre de ses erreurs.

La résistance non-violente, comme nous l'avons déjà vu, ne vise pas à vaincre ou à humilier l'adversaire mais à gagner sa compréhension voire son amitié. Le résistant non-violent qui exprime sa protestation par des actions de refus sait que ce ne sont pas là des fins en soi mais seulement des moyens destinés à susciter dans l'autre camp un sentiment moral de honte et surtout ne pas déboucher sur de l'amertume ou la tragédie.

La troisième caractéristique de cette méthode c'est que l'attaque est dirigée contre les forces du mal plutôt que contre les personnes saisies par ce mal. Ce sont ces forces que nous cherchons à détruire et pas les personnes dont elles se sont emparées.

Un quatrième argument qu'il faut alléguer à propos de la résistance non-violente, c'est qu'elle ne se contente pas d'écarter toute violence extérieure et physique mais également toute violence intérieure de l'esprit.

Enfin la méthode non-violente est fondée sur la conviction profonde que l'univers est du côté de la justice et de la dignité humaine.

C'est lorsque l'on aura intégré ces arguments que nous amènerons les cercles de silence à être les prémices d'un mouvement qui passe maître dans l'art de convaincre préfets, polices, juges, politiciens, gouvernants.

C'est à ce moment là que nous pourrions demander, non seulement un ajournement provisoire, un moratoire mais aussi et surtout la suppression des zones de rétention, un arrêt définitif des expulsions, un démantèlement des dispositifs. Nos actions, cercles et autres doivent nous permettre d'élargir le débat sur les limites des dispositifs et réfléchir à une réorientation générale de la politique migratoire internationale, en l'insérant dans une construction politique de l'Europe au service de la paix, de la collaboration et du partage dans les rapports avec tous les pays dont sont originaires les migrants...

Puissent les cercles de silence devenir, comme mouvement non-violent, les prémices d'un mouvement qui nous permettra de confirmer l'idée que « (...) *les dispositifs de rétention, de détention et d'expulsion sont anachroniques, antipolitiques, dangereux, destructeurs. Ils ne méritent qu'une place : le musée des inventions humaines à considérer d'un œil critique*³⁶ ».

JPN

jean-paul.nunez@cimade.org

Montpellier- janvier 2009

35 Article du 6 février 1957 cité dans M.L.KING, *J'ai fait un rêve*, Bayard, 1987, p.25 ss

36 Marie Claire CALOZ-TSCHOPP, *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, La Dispute 2004 p.238